

Délibération n° 2026-105

Délibération portant sur la Désignation des représentants à la Commission Locale de l'Eau du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des étangs littoraux Born et Buch

Nbre de Conseillers en exercice : 43

Nbre de présents : 35

Nbre de votants : 41

Nbre de procurations : 6

Date de convocation et d'affichage : 21/04/2026

Secrétaire de séance : FÉRE Adrién

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège, à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame LARREZET Hélène, Présidente.

Présents : Madame AUBERT Roseline, Monsieur AUVIEUX Philippe, Monsieur BOURLÈS Alain, Monsieur BRANCO-MARINHO Didier, Monsieur COLMAGRO Ghislain, Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Monsieur DORVILLE Patrick, Madame DUBOIS Catherine, Madame FERREIRA Lucia De Fatima, Madame GODFROY Stéphanie, Madame GUERRO Florence, Madame LACAVE Anaïs, Madame LARREZET Hélène, Monsieur MINIAU Dominique, Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame PINCÉ Laure, Madame PONCHET Ascension, Monsieur SUSO Jean-Michel, Madame MORA Isabelle, Monsieur PERIGARD Nicolas, Madame CASSAGNE Patricia, Monsieur CRUCHANDEU Paul, Monsieur DUBOURG Yoann, Monsieur FÉRE Adrién, Madame GALVEZ Johanna, Madame NADAU Marie-Françoise, Monsieur SOULÈS Eric, Monsieur COMET Bernard, Madame GARDON Christine, Monsieur LAINÉ Fabien, Monsieur RODRIGUEZ David, Madame SOUBAIGNÉ Nathalie, Madame SOULAGE Nathalie, Monsieur LOUBÈRE Vincent, Madame SÉGAUT Céline

Procurations : Monsieur CHANCY Thibaut donne procuration à Monsieur DARMAGNAC Frédéric, Madame BENQUET Nathalie donne procuration à Monsieur PASCUTTO Philippe, Madame CHERON Lénéaïc donne procuration à Monsieur SOULÈS Eric, Madame MOLEIRO Delphine donne procuration à Monsieur FÉRE Adrién, Monsieur CAZCARRA Grégoire donne procuration à Monsieur RODRIGUEZ David, Madame FANARI Jacqueline donne procuration à Madame SOULAGE Nathalie

Excusés et Absents : Monsieur CHANCY Thibaut, Madame BENQUET Nathalie, Madame CHERON Lénéaïc, Monsieur LALUQUE Georges, Madame MOLEIRO Delphine, Monsieur CAZCARRA Grégoire, Madame FANARI Jacqueline, Monsieur CASTAGNÈDE Vincent

Décision de l'assemblée :

Votants : 41

Pour : 39

Contre :

Blanc :

Abstentions : 2

Rapporteur : Madame Patricia CASSAGNE

La Communauté de communes des Grands Lacs doit désigner un représentant titulaire pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des étangs littoraux Born et Buch. La Composition finale de la CLE fera l'objet d'un arrêté préfectoral.

Madame la Présidente fait état de la candidature pour l'élection du délégué titulaire de la communauté de communes à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des étangs littoraux Born et Buch et constate qu'il n'y a pas d'autre candidature.

En conséquence, après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à 39 voix pour et 2 abstentions (Monsieur DORVILLE Patrick et Madame FERREIRA Lucia) :

- De désigner comme suit le délégué titulaire de la communauté de communes à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) des étangs littoraux Born et Buch:

Délégué titulaire
LAINÉ Fabien

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 28 avril 2026

Secrétaire de séance,

Adrien FÉRE



La Présidente,

Hélène LARREZET



Affiché à Parentis-en-Born, le : 05/05/26

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20260428-2026-105-DE
Date de télétransmission : 05/05/2026
Date de réception préfecture : 05/05/2026